

Accueil et Démarches Citoyennes

REF : ADCIT2014002

Signataire : AP

Séance du Conseil Municipal du 25/09/2014

RAPPORTEUR : Sophie VALLY

OBJET : Convention pour l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux sur la commune d'Aubervilliers

EXPOSE :

Les élections des conseillers municipaux et communautaires ont eu lieu les 23 et 30 mars 2014, à cette occasion le Préfet de Seine-Saint-Denis a confié les opérations de mise sous pli de la propagande électorale et des bulletins de vote, aux communes organisatrices du scrutin ;

Les communes ont été chargées du recrutement et du paiement des personnels nécessaires, de la mise à disposition des locaux adaptés, de l'impression des enveloppes de propagande, de la réalisation de la mise sous pli, puis de la remise aux services postaux des plis électoraux ;

La ville d'Aubervilliers a donc mobilisé 141 agents, pour l'organisation des premier et second tour de cette élection ;

En contrepartie de l'organisation de cette mise sous pli, la Préfecture rémunère cette prestation sur la base d'un montant forfaitaire délégué à la commune, calculé selon la formule suivante :

Nombre d'électeurs inscrits au 28 février 2014 multiplié par 0,30€ jusqu'à 12 documents et 0,02€ le document supplémentaire (1^{er} tour) ;

Nombre d'électeurs inscrits au 28 février 2014 multiplié par 0,20€ jusqu'à 6 documents et 0,01€ par document supplémentaire (2^{ème} tour) ;

Le nombre d'électeurs retenu a été celui des plis réellement remis aux services de la poste par les communes soit, à Aubervilliers : 28 514 plis remis pour chacun des tours de scrutin ;

Ces modalités sont rappelées dans la convention portée à l'approbation du conseil municipal ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer la convention au nom de la commune.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS
-----**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 25 SEPTEMBRE 2014

Présents :..... 44

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 25 Septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 17 septembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua-Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Soizig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mmes Josiane MILLA, MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, MM BIDAL Damien, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués**,**

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. RUER Marc	Représenté par :	M. WOHLGROTH Antoine
M. PLEE Eric,	Représenté par :	M. ROZENBERG Silvère
M. HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. RACHEDI Hakim
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. ZAIRI Rachid à partir de la question n°259
Mme VALLY Sophie	Représentée par :	Mme TLILI Leïla à partir de la question n°284

Secrétaire de séance : Mme TLILI Leïla

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction des Relations avec les usagers

Accueil et Démarches Citoyennes

REF : ADCIT2014002

Signataire : AP

OBJET : Convention pour l'organisation de la mise sous pli des documents électoraux sur la commune d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

Vu le Code électoral et notamment ses articles L212, L240 et suivants,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée par la réforme des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2013-857 du 26 septembre 2013 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et portant convocation des électeurs,

Considérant la note préfectorale en date du 17 février 2014 portant sur la convention relative à la mise sous pli de la propagande électorale,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la dite convention relative à la mise sous pli de la propagande électorale et

AUTORISE le maire à la signer

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI



Reçu en préfecture le : 26/09/2014

Publié le : 26/09/2014

Certifié exécutoire le : 26/09/2014

L'adjoint délégué

Meriem DERKAOUI

